

Finances

REF : DAF2012018

Signataire : MT

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Modification de la garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Le Moulin Vert pour l'acquisition des logements 162-164 rue Henri Barbusse, 90-92 rue André Karman, 47 et 74 rue Heurtault – Annulation de la délibération n°71 du 12 avril 2012

EXPOSE :

La ville a cédé les biens suivants à la société anonyme d'habitations à loyers modérés Le Moulin Vert.

Adresse	Prix de cession	Superficie de la parcelle	Opération envisagée
162-164 rue Henri Barbusse	890.000 € HT	1 426 m ²	85 logements (6 087 m ²)
90-92 rue Karman	300.000 € HT	562 m ²	Construction de 120 logements avec une parcelle voisine (60 logements pour Moulin Vert)
74 rue Heurtault	450.000 € HT	221 m ²	Construction d'un programme comprenant accession, locatif social et commerces sur une superficie de 5.100 m ² (85 logements pour Moulin Vert)
47 rue Heurtault	350.000 € HT	230 m ²	

La garantie d'emprunt pour l'acquisition de ces logements avait déjà été accordée par la délibération 71 du Conseil Municipal du 12 avril 2012 mais la Caisse des Dépôts et Consignations a demandé que des modifications concernant la description de la garantie soient apportées à la délibération afin d'établir le contrat de prêt.

Il est proposé de renouveler la garantie accordée à la SA HLM Le Moulin Vert pour le prêt que lui accorde la Caisse des Dépôts et Consignations pour ces opérations.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012018

Signataire : MT

OBJET: Modification de la garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Le Moulin Vert pour l'acquisition des logements 162-164 rue Henri Barbusse, 90-92 rue André Karman, 47 et 74 rue Heurtault – Annulation de la délibération n°71 du 12 avril 2012

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°217 et 218 du 22 septembre 2011 relative à la cession des biens sis 47 et 74 rue Heurtault à la SA HLM Le Moulin Vert,

Vu la demande formulée par la SA HLM Le Moulin Vert,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°71 du 12 avril 2012,

Vu les modifications à apporter communiquées par la SA HLM Le Moulin Vert,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ANNULE la délibération n°71 du 12 avril 2012

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 041 500 € souscrit par la SA HLM Le Moulin Vert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations avec les caractéristiques suivantes :

Prêt « Gaïa »

- Montant : 2 041 500 €

- Durée totale: 7 ans, dont durée du différé d'amortissement : 6 ans

- Périodicité des échéances : annuelle

- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb (soit 2,85 % au 01/02/2012)

- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Ce prêt GAIA est destiné à financer l'acquisition de parcelles situées à AUBERVILLIERS au 162-164 rue Henri Barbusse, 90-92 rue Karman, 47 rue Heurtault et 74 rue Heurtault.

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Le Moulin Vert dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes contractuellement dues, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Le Moulin Vert.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué